SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 JANVIER 2025

Présents:

AC Brunehaut

Monsieur Nicolas BARISEAU, Conseiller - Président;

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre;

Madame Muriel DELCROIX, Monsieur Charles DESEVEAUX, Monsieur Pierre GERARD, Monsieur Pierre LEGRAIN, Échevins; Madame Clara HURBAIN, Présidente du CPAS;

Madame Nadya HILALI, Madame Alberte VICO, Monsieur François SCHIETSE, Monsieur Philippe VINCKIER, Monsieur Henri FREDERIC, Madame Céline LORTHIOIR, Madame Anne-Marie DUMORTIER, Monsieur Jean-François GERNEZ, Monsieur Stanislas NOULLET, Madame Louise DEJONGHE, Madame Aurélie GADENNE, Monsieur Damien VAN NIEUWENHUYSE, Conseillers; Madame Nathalie BAUDUIN, Directrice générale;

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, PORTE à la connaissance :

SÉANCE PUBLIQUE

Direction générale

1. Informations diverses - communication

Le Conseil communal,

Pierre WACQUIER, Bourgmestre porte à la connaissance de l'assemblée :

- a) que l'élection des représentants communaux au conseil de police réalisée lors de la séance du conseil communal du 02.12.2024 a été validée par le collège du Conseil Provincial de Hainaut du 19 décembre 2024. Mrs Legrain Pierre et Charles Déseveaux sont désignés.
- b) l'agenda des futurs conseils communaux : 20.02.2025 à 19h30 et 20h15; 24.03.2025 et 14.04.2025.
- c) l'inauguration de la Rue de Sin aura lieu le 08/02/2025 à 11h00.
- d) que le registre de présence doit être signé deux fois car lors du dernier conseil communal, il n'a pas été signé.
- 2. Déclaration de politique communale présentation et approbation

Le Conseil communal,

Vu l'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD);

Considérant que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat

Sur proposition du collège communal;

DÉCIDE par 12 voix POUR et 7 ABSTENTIONS

d'approuver la déclaration de politique communale 2024 - 2030 et dont les termes suivent :

Préambule

La présente Déclaration de Politique Communale constitue le projet politique pour la Commune de Brunehaut que la majorité issue de l'élection du 13 octobre 2024 et qui est composée des groupes USB, IC-MR et Les Engagés, entend mettre en œuvre durant les 6 ans à venir. Elle est le fruit de la mise en commun des programmes de ces partis et de la consultation des services administratif et ouvrier de la Commune.

Avant de détailler les objectifs de cette Déclaration de Politique Communale, il convient de rappeler le contexte socio-économique de l'entité. Notre entité est composée de 9 villages sensiblement égaux en termes de population qui totalisent 8100 habitants, ce qui traduit une certaine stabilité. Une des principales préoccupations de la majorité doit dès lors être de maintenir ce niveau de population et si possible de faire en sorte qu'il augmente au même rythme que l'ensemble du pays. Pour cela, la Commune peut compter sur de nombreux atouts dont notamment un dense réseau de services, un cadre de vie agréable, de nombreux commerces, artisans et indépendants, un enseignement communal de qualité composé de 7 implantations scolaires dont deux en immersion (néerlandais et anglais), une vie associative dynamique et une fiscalité attractive pour une telle commune. Cela étant, la Commune se doit de renforcer ses atouts afin de maintenir et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et développer son parc résidentiel tout en maintenant une ruralité de qualité.

Nous sommes à l'aube d'une période qui sera remplie de défis. Qu'il s'agisse de l'augmentation du coût de la vie pour les citoyens, de la tension budgétaire des pouvoirs publics qui imposeront à chacun de prendre part aux économies ou changements climatiques dont les effets se font de plus en plus ressentir.

Tous ces défis nous imposent une gestion communale rigoureuse, économe et transparente. Cette gestion devra aussi tenir compte des paramètres de nos organes supra-communaux dont nous n'avons pas la complète maîtrise, et se réguler avec l'ensemble des partenaires institutionnels de Wallonie Picarde, comme IPALLE, le PNPE, IDETA, la SLHE, la zone de Police ou encore la zone de secours.

La DPC n'est pas un catalogue de bonnes intentions. Sa traduction en objectifs opérationnels, se fera dans le Plan Stratégique Transversal. Les actions, les indicateurs, et l'évaluation elle-même de ce concret parcours passent indéniablement par nos équipes techniques, administratives. Et la collaboration et l'expertise de nos 2 grades légaux, Nathalie Bauduin et David Verhelst, s'avèrent indispensables.

Pour la majorité USB-IC/MR-Les Engagés

Pierre Wacquier Muriel Delcroix Charles Déséveaux Bourgmestre le Echevine 2° Echevin

Pierre Gérard Pierre Legrain Clara Hurbain

3° Echevin 4° Echevin Présidente du CPAS

Le personnel communal

Nous étudierons la mise en place du deuxième pilier de pension pour le personnel communal.

Nous maintiendrons le volume de l'emploi actuel tout en veillant à l'équilibre budgétaire. Nous favoriserons une administration de proximité, une préservation des services publics et de ses missions. Nous mettrons également en œuvre des actions visant à améliorer le cadre de travail et le bien-être au travail, en promouvant le confort et

l'ergonomie.

l'environnement.

l'environnement.

Par ailleurs, nous valoriserons le personnel à travers un plan de formation continu, afin de soutenir leur développement professionnel et de garantir une meilleure qualité de service.

Zone de secours & Police

Il est indispensable de développer la collaboration avec la zone de secours notamment pour les exercices d'évacuation, obtenir des avis sur les situations difficiles au sein de la commune, gérer au mieux les événements festifs et la planification d'urgence,

La communication entre la zone de secours de Wallonie picarde, la police et la commune doit s'inscrire dans une logique de prévention et d'évaluation.

Nous renforcerons aussi la collaboration avec la SWDE afin d'assurer une vérification régulière des infrastructures liées à la sécurité incendie, notamment la pression des bouches d'incendie.

Après l'installation de nos sept policiers dans le nouveau commissariat, le travail de proximité sera plus facile et la collaboration avec l'administration encore plus efficiente. Une des priorités demandées à la zone sera de mettre l'accès sur la relation avec le citoyen : accueil, protection des biens, prévention des vols. Il est évident que les missions transversales de notre police touchent également la sécurité routière et l'encadrement de nos manifestations patriotiques, associatives et festives. Tout cela sera relayé au collège de police et au conseil zonal de sécurité.

Les Travaux : Priorités et Actions

La commune s'engage dans une gestion proactive des travaux afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'assurer leur sécurité. Plusieurs axes stratégiques ont été identifiés pour les années à venir.

Financement : Une demande sera adressée au Directeur Financier pour la création de fiches de consommations budgétaires relatives aux dossiers en cours. Ce suivi détaillé permettra une gestion optimale des ressources financières et une priorisation des travaux en fonction des besoins.

L'aménagement des trottoirs sera poursuivi, et intensifié. Une priorité sera accordée aux zones résidentielles denses, aux cités ou aux endroits potentiellement insécurisants. Ces travaux intégreront l'utilisation de divers matériaux en fonction des réalités et besoins de terrain. Ils seront inscrits et financés dans les futurs Programmes d'Investissement Communaux (PIC).

Gestion : comme pour les bâtiments, un état des lieux des voiries, agendé et adapté à nos ressources humaines, sera mis en place. Ces informations permettront de cibler les interventions nécessaires pour améliorer la sécurité, le confort des usagers et leur cadre de vie.

Entretien : le nettoyage et la propreté de nos rues et trottoirs constituent naturellement une priorité quotidienne et une adaptation permanente vu l'évolution du climat et les impositions vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires. Une révision des équipements disponibles pour les équipes d'ouvriers sera entreprise, afin de garantir une meilleure efficacité et un environnement plus propre.

Collaborations : enfin, une réflexion sera menée pour identifier les projets qui peuvent potentiellement faire l'objet d'un financement supracommunal ou d'un partenariat public-privé. Cela inclut notamment des initiatives autour des collectivités d'énergie (centrale de biométhanisation, ...), des infrastructures (piscine, ...), des zones artisanales afin de répondre aux attentes des habitants et aux objectifs de durabilité et de ruralité.

Ce plan d'action ambitieux et structuré reflète l'engagement de la commune à améliorer la qualité de ses infrastructures, tout en anticipant les besoins futurs.

Une plateforme sera mise en place pour faciliter les demandes venant des citoyens vers l'administration communales et les services techniques et ce afin de pouvoir gagner en qualité d'information et de réactivité.

Les Bâtiments

La gestion des bâtiments communaux constitue une priorité pour la commune, tant pour garantir leur bon fonctionnement que pour répondre aux besoins du personnel administratif, des services, de nos citoyens et associations.

Afin de planifier leur entretien et leur adaptation aux impératifs de performance énergétique, l'état des lieux complet de l'ensemble des bâtiments communaux sera réactualisé. Cet inventaire et sa gestion seront intégrés numériquement pour agender efficacement les travaux et permettre un suivi optimal.

Par ailleurs, cet état des lieux permettra d'optimaliser la gestion des ressources humaines. Les orientations de l'expertise de nos ouvriers, l'élaboration de plannings concentrés sur leurs compétences, favoriseront une organisation optimale des interventions et des équipes.

Concernant les projets spécifiques, à court terme, l'ancien bâtiment de la police sera réaménagé par les ouvriers communaux, afin de transformer ces locaux en salle de réunion. L'actuelle salle du collège sera, quant à elle, transformée en bureau, avec une affectation envisagée pour les services administratifs.

Enfin, nous poursuivrons notre engagement dans notre démarche de développement durable et de l'audit énergétique des bâtiments communaux. Cette initiative vise à identifier les leviers d'amélioration et de financement en matière d'efficacité énergétique, dans un souci écologique et de respect de l'environnement.

Ces actions traduisent une volonté de valoriser et d'optimiser le bâti communal, tout en répondant aux enjeux actuels d'aménagement, de gestion et de durabilité.

Lutte Contre les Inondations

Conscient des risques, croissants, liés aux inondations et aux intempéries, le Collège s'engage dans l'amplification des outils déjà mis en place depuis plusieurs législatures pour protéger ses habitants et ses infrastructures.

Prévus et décidés, les travaux de protection de Rongy seront rapidement réalisés.

Les travaux d'agrandissement du bassin d'orage de Jollain/Hollain seront poursuivis. Cette infrastructure essentielle permet de collecter et de stocker temporairement les eaux pluviales, contribuant à réduire la pression sur les réseaux et à prévenir les inondations.

La commune prévoit la création de fascines, en collaboration étroite avec les agriculteurs locaux, suivant les études réalisées par la cellule gyser ou le hit. Ces dispositifs permettront de ralentir l'écoulement des eaux, de limiter l'érosion des sols et de réduire le risque d'inondation dans les zones vulnérables, notamment à Wez, Guignies, Merlin et Hollain.

Des digues seront aménagées le long de l'Elnon afin de renforcer la protection des maisons et riverains contre les débordements, et ce, dans les limites de nos possibilités financières.

La mise en place de clapets anti-retour sur les réseaux d'évacuation des eaux est prévue afin d'empêcher les reflux et de protéger efficacement les habitations et infrastructures situées dans cette zone à risques.

Nous poursuivrons l'octroi de primes concernant les dispositifs anti-inondations après l'établissement de diagnostics des besoins individualisés, par le contrat rivière Escaut-Lys.

Sécurité Routière

Nous poursuivrons nos démarches auprès de la Région wallonne pour obtenir des avancées concrètes sur plusieurs aspects : La réduction de la vitesse sur la nationale 507

L'installation d'un radar tronçon pour renforcer la sécurité routière.

La réfection complète de la nationale ainsi que l'entretien régulier de ses abords pour améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Et naturellement la pérennisation de l'interdiction du transit des plus de 7,5 T;

Par ailleurs, nous continuerons à identifier les endroits dangereux sur notre territoire et à proposer des solutions adaptées, légales et réalisables pour les sécuriser. Pour ce faire, nous organiserons des rencontres avec notre conseiller en mobilité.

Notre collaboration avec le groupe sécurité de la CLDR sera intensifiée, afin de coordonner efficacement les mutuels efforts en matière de prévention et d'aménagement.

Nous lancerons des campagnes de sensibilisation pour responsabiliser les usagers de la route, et mettrons un accent particulier sur le désengorgement des zones résidentielles des poids lourds, afin de préserver la qualité de vie des habitants.

Enfin, une évaluation des dispositifs de sécurité existants sera menée, pour en améliorer l'efficacité et en ajuster les priorités si nécessaire.

Il est évident que la collaboration avec les services de Police s'avère indispensable, pour rendre ces actions efficaces, pour rassurer nos concitoyens et renforcer la sécurité des biens et des citoyens.

Cimetières

Nous engagerons un processus de végétalisation progressive des cimetières afin de les rendre plus accueillants et respectueux de l'environnement.

Cette gestion différenciée (mécanisation, végétalisation, ...) devra permettre une constante propreté, en fonction de nos ressources humaines et du climat

De plus, un soin particulier sera apporté à l'embellissement des parcelles dédiées aux enfants, pour en faire des espaces empreints de sérénité et de dignité, en hommage à leur mémoire

Bien-être animal

L'efficacité passe par une attention particulière et suivie des observations de terrain : la collaboration des détenteurs d'animaux, des vétérinaires, et des citoyens est indispensable et le canal clair de communication et de suivi sera rappelé.

Nous mènerons également des actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité, en œuvrant pour la préservation de la faune et de la flore locales.

Nous poursuivrons la stérilisation des chats errants et les campagnes de dératisation.

Développement rural

Notre commune poursuivra son Programme Communal de développement riche de 59 projets. La collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie, avec les citoyens dans les groupes de travail, avec l'administration intégrée dans le processus, permettra la réalisation des projets prioritaires notamment la construction de logements intergénérationnels, les liaisons inter-village ou encore la maison multi-services. Toutes les fiches visant à développer notre ruralité et le cadre de vie de nos habitants entrent aussi dans les priorités du collège.

Environnement et transition énergétique

La transition écologique et énergétique constitue un enjeu majeur pour notre commune.

Nous continuerons à encourager les économies d'énergie notamment par le maintien du programme « Easy Conso ».

Nous maintiendrons les primes existantes, tout en renforçant la sensibilisation aux comportements écoresponsables grâce à la mise en place de nouvelles primes incitatives.

Pour garantir une meilleure efficacité énergétique, des audits seront réalisés sur les bâtiments communaux, et nous poursuivrons l'installation d'éclairages LED sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques s'inscrira dans notre volonté de favoriser une mobilité plus durable.

Notre gestion communale restera écoresponsable, tout en mettant en avant des projets innovants visant à promouvoir les énergies renouvelables, tels que la biométhanisation. Ces initiatives seront toutefois pensées dans le respect de notre caractère rural, de notre cadre naturel et de notre biodiversité.

Le fleurissement global de l'entité, via des plantes vivaces, sera également un axe clé pour renforcer l'attractivité de nos villages. Une signalétique adaptée sera installée à chaque entrée de village, reflétant l'identité locale. Le but étant de maintenir notre label « Commune fleurie » voire de l'améliorer.

Nous intensifierons nos efforts pour lutter contre les plantes invasives en collaboration avec les organes supra communaux compétents.

En parallèle, nous sensibiliserons les citoyens à leur rôle dans le développement durable.

Enfin, nous souhaitons éclaircir la situation avec le GRD afin de renforcer le réseau électrique, d'optimiser l'intégration des énergies renouvelables et notamment d'éviter les décroches des panneaux solaires.

Propreté publique

Nous renforcerons nos actions pour une commune plus propre et éco-responsable. Cela inclut l'instauration du tri des déchets dans les écoles et autour des bâtiments publics, pour encourager les bonnes pratiques dès le plus jeune âge.

Afin de lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les comportements inciviques, nous analyserons la faisabilité de l'installation de caméras de surveillance sur les zones sensibles.

En collaboration avec IPALLE, nous poursuivrons la gestion éco-responsable de nos déchets, tout en sensibilisant les citoyens notamment pour le nettoyage de leur trottoir jusqu'au filet d'eau.

Nous apporterons également un soutien accru aux associations engagées pour la propreté publique et renforcerons la brigade verte durant la période estivale, pour une meilleure réactivité face aux besoins saisonniers.

Enfin, nous travaillerons avec le contrat rivière Escaut Lys pour réaliser une cartographie des fossés, afin de mieux planifier leur entretien.

État civil/population

Nous envisageons également la mise en place d'un e-guichet pour simplifier les démarches administratives. Mais aussi pour améliorer considérablement l'accessibilité et la rapidité aux documents administratifs sans déplacement.

Nous maintenons la cérémonie des nouveaux habitants ainsi que celle des naissances.

Nous mettons les maisons de village à disposition des citoyens pour toutes les cérémonies laïques.

Associatif

Nous procéderons à la mise à jour du règlement concernant la location des salles et du chapiteau communal. Cette révision visera à garantir une gestion claire, équitable et adaptée aux besoins des associations et des citoyens, tout en assurant une utilisation optimale des infrastructures communales. La gratuité 1x/an du chapiteau pour les écoles et les associations sera maintenue.

Sport

Nous veillerons à garantir l'accès égal de tous les clubs de l'entité au Brunehall afin d'assurer une équité dans l'utilisation des infrastructures et des équipements.

Le maintien des subsides restera une priorité pour soutenir les clubs sportifs.

Pour encourager la participation des jeunes, nous envisageons la création de chèques ou pass "sport, culture, stages" qui permettront à tous d'accéder à des activités diversifiées.

Nous mettrons en place des dispositifs de reconnaissance des mérites sportifs, valorisant l'engagement et les performances des jeunes athlètes et des clubs.

Logement

La collaboration avec la société de logements du Haut Escaut sera renforcée pour finaliser des projets tels que celui des logements tremplins et ceux destinés aux aînés à Rongy.

En collaboration avec la société de logement du haut Escaut, une attention particulière sera accordée à l'entretien et la remise en conformité des logements des cités sur notre territoire.

Nous encouragerons également les partenariats avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

Agriculture

Nous envisageons d'étudier la création d'une coopérative alliant public et privé, afin de promouvoir la mutualisation des services et du matériel agricole. Cela permettra de soutenir les agriculteurs tout en optimisant les coûts et les ressources. De plus, nous mettrons en place un processus de consultation systématique avec les agriculteurs lors des aménagements de voiries, afin de garantir une cohabitation sereine et sécurisée sur les routes.

Aménagement du territoire

Nous mettrons en place une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM), afin de garantir une vision globale et concertée pour le développement harmonieux de notre territoire.

Nous élaborerons un schéma de développement communal (SDC), visant à structurer et planifier l'aménagement de nos villages et de nos paysages, tout en préservant le caractère rural qui les définit.

Concernant le patrimoine religieux, nous améliorerons sa gestion et lancerons une réflexion sur sa valorisation.

Enfin, nous poursuivrons le développement harmonieux de l'immobilier, dans le cadre du plan de secteur et du futur schéma de développement communal. Nous veillerons à ce que les projets résidentiels s'intègrent de manière cohérente à notre ruralité, préservant ainsi l'harmonie de nos paysages et du cadre de vie.

Gestion des finances communales

Face aux incertitudes budgétaires, nous prévoyons une gestion financière prudente, visant la reconstitution de réserves et la limitation des dépenses courantes.

La suppression de la taxe sur les égouts contribuera à alléger la charge fiscale pour nos habitants tout en maintenant une fiscalité adaptée à la réalité de notre commune rurale.

Nous mettrons en œuvre une politique d'investissement ciblée, priorisant à court terme la rénovation et l'entretien de notre patrimoine communal, tels que les bâtiments et les voiries, afin de garantir un cadre de vie de qualité pour nos citoyens.

Simultanément, nous engagerons une réflexion approfondie sur la mise en place d'une politique d'investissement ambitieuse, mais équilibrée, pour répondre aux besoins futurs de notre commune.

Cette approche financière permettra de concilier la préservation de nos ressources et le développement durable de notre territoire.

Mobilité et mobilité douce

Nous nous engageons à entretenir et à améliorer l'offre de mobilité douce, en mettant en place et en rénovant les infrastructures adaptées, telles que les sentiers, les pistes cyclables et les trottoirs.

Nous favoriserons la multi-mobilité, en encourageant l'utilisation combinée de modes de transport tels que la marche, le vélo et les transports en commun, pour offrir des solutions de mobilité pratiques et durables.

Nous souhaitons développer le co-voiturage via des zones adaptées.

Nous reprendrons contact avec le TEC Hainaut afin d'examiner et d'améliorer l'offre de transport public, notamment sur certaines lignes déficitaires.

Enseignement

L'éducation est une priorité pour notre commune. Nous avons la volonté de proposer des initiatives qui répondent aux besoins des élèves et des enseignants. Il s'agira de valoriser les spécificités des écoles communales présentes sur le territoire, en développant des projets attractifs tout en renforçant la communication à leur sujet.

Nous collaborons avec les écoles pour intégrer des activités culturelles et artistiques en nous appuyant sur le Parcours d'éducation Culturelle et Artistique. L'apprentissage de la natation sera également favorisé grâce à un accès facilité à la piscine.

Nous favoriserons l'inclusion et l'égalité des chances et mettrons en place de dispositifs pour accompagner les élèves en difficultés et soutenir les enfants à besoins spécifiques afin de les aider dans leur pratique pédagogique.

Dans le cadre du maintien du Green Deal, nous continuerons à améliorer la qualité des repas scolaires tout en sensibilisant les élèves à une alimentation saine et équilibrée.

Nous apporterons également un soutien particulier aux projets pédagogiques innovants, tels que l'école du dehors, les initiatives citoyennes, ou encore les programmes de lutte contre le harcèlement scolaire.

Par ailleurs, les études dirigées seront étendues à d'autres implantations scolaires, offrant ainsi un soutien éducatif renforcé.

La sécurité et les compétences pratiques des enfants seront renforcées par des formations aux premiers secours, qui bénéficieront également aux enseignants.

Nous poursuivrons le développement numérique au sein des établissements scolaires pour garantir une éducation en phase avec les évolutions technologiques.

Enfin, le maintien de la gratuité scolaire, symbolisé par l'initiative du « cartable vide », sera une priorité pour alléger les charges des familles. Nous veillerons également à l'entretien et au confort des infrastructures scolaires, tout en organisant des exercices réguliers de sécurité incendie pour protéger les élèves et le personnel.

Accueil extra-scolaire

Nous nous engageons à maintenir les horaires actuels de l'accueil extra-scolaire, tout en préservant la qualité du service et en garantissant sa gratuité le matin, le midi et le soir après l'école.

Nous maintenons l'organisation de l'accueil extra-scolaire durant les journées pédagogiques et les petites vacances.

Par ailleurs, nous projetons la création d'une maison multi-services dans le cadre de la fiche du PCDR, qui centralisera diverses activités.

Jeunesse

Nous continuerons à être à l'écoute des attentes et des besoins des jeunes, en cherchant à comprendre leurs préoccupations et aspirations. Nous organiserons des activités sportives et culturelles à destination des adolescents durant les "jours blancs", afin de leur offrir des moments de loisirs et de de divertissement.

En parallèle, nous travaillerons à la création de lieux de rassemblement adaptés aux attentes des jeunes, intégrés de manière harmonieuse au sein des villages, favorisant ainsi leur participation et leur engagement. Nous poursuivrons notre collaboration avec l'AMO Graine.

Nous renforcerons les synergies entre le service de jeunesse et les associations locales en vue de diversifier l'offre de stage et d'activités.

Dans le cadre de notre engagement pour améliorer la qualité de vie des habitants, la commune s'engage à organiser des plaines de jeux dynamiques, accessibles et sécurisée pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans. Nous organiserons des cours qui donnent accès aux permis théorique pour les jeunes, les personnes émergeant du CPAS et les demandeurs d'emplois.

Enfin, nous dédierons une enveloppe budgétaire spécifique à la jeunesse, afin de soutenir les initiatives et projets qui leur sont destinés.

Participation citoyenne

La participation citoyenne est au cœur de nos priorités avec notamment la création d'un échevinat qui lui est dédiée. Le but est d'instaurer un dialogue permanent entre les citovens et l'administration communale.

Nous proposons l'organisation d'une permanence mensuelle d'un ou plusieurs membres du collège dans les différents villages afin de renforcer le lien de proximité.

Nous mettrons en place une plateforme citoyenne qui permettra de faciliter les échanges et d'assurer une remontée d'informations efficace des citoyens vers l'administration communale et les services techniques pour améliorer la qualité et la réactivité des actions communales.

Enfin, nous consulterons systématiquement la population sur les gros projets afin de prendre en compte leurs avis et leurs aspirations.

Petite enfance

Nous poursuivrons la création d'aires de jeux dans les différents villages, afin d'offrir aux plus jeunes des espaces sécurisés et adaptés. Nous continuerons à permettre aux parents qui travaillent un accueil de qualité, familial dans notre crèche qui accueille +/- 60 familles pour une capacité de 42 places

Nous continuerons également à soutenir les gardiennes encadrées par l'ASBL Le Sourire, en valorisant leur rôle essentiel.

Nous Développerons des activités parents-petite enfance en collaboration avec l'ONE, le PCS et des organismes extérieurs.

Nos Aînés

La commune place le bien-être de ses aînés au cœur de ses priorités en mettant en œuvre des initiatives pour les accompagner, renforcer leur inclusion sociale et favoriser leur épanouissement.

Une attention particulière sera portée aux personnes âgées en situation d'isolement. Des actions spécifiques seront mises en place pour les accompagner et lutter contre l'exclusion sociale.

La commune souhaite promouvoir des activités intergénérationnelles afin de favoriser les échanges entre jeunes et seniors.

L'offre d'activités destinée aux aînés sera élargie pour répondre à leurs attentes et encourager leur participation à des événements culturels, sportifs et de loisirs adaptés.

Une attention particulière sera accordée à la lutte contre la fracture numérique en proposant des ateliers et des formations pour initier les seniors aux nouvelles technologies, afin de faciliter leur accès aux services et à l'information.

La commune développera des partenariats avec les communes voisines pour mutualiser les ressources comme pour l'organisation par exemple d'un "Alzheimer Café.

Personnes en situation de handicap

Notre commune s'engage à garantir une accessibilité de ses bâtiments communaux pour les PMR. Cela inclut l'aménagement de nos bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, le maintien du label Handi City, et la mise en place d'activités inclusives.

Nous travaillerons également pour mieux soutenir les personnes atteintes de troubles Dys.

Soutien aux citoyens fragilisés

Une attention particulière sera portée aux citoyens les plus vulnérables. Ainsi, nous renforcerons notre collaboration entre le CPAS, la commune, le Plan de Cohésion Sociale et nos différents partenaires du monde social et le Plan de Cohésion Sociale avec qui nous continuerons une collaboration étroite pour permettre aux citoyens de pouvoir continuer à bénéficier de leurs services.

Santé et bien-être

Nous installerons des défibrillateurs accessibles à tous dans chaque village et proposerons des formations et des recyclages quant à leur utilisation

Des actions de sensibilisation à la santé seront promues, tout comme le maintien de notre centre de prélèvement.

Une analyse des besoins médicaux locaux permettra de créer des partenariats pour offrir des services de proximité.

Communication

La communication est un axe essentiel pour informer et rapprocher les citoyens.

Nous maintiendrons le bulletin communal tout en l'adaptant à l'ère numérique grâce à des outils modernes comme les QR codes.

Nous mènerons une étude sur la faisabilité de la création d'une application dédiée à la commune

Nous continuerons à enrichir le site internet communal avec des fonctionnalités supplémentaires comme un agenda animations et loisirs inspiré de celui pour les associations.

Nous continuerons également à alimenter régulièrement la page Facebook de la commune tout en développant une présence active sur Instagram pour toucher un public encore plus large et diversifié.

Nous avons la volonté d'intervenir auprès des services de la Région Wallonne afin d'améliorer la couverture des réseaux de télécommunication.

Commerce

La valorisation des commerçants et producteurs locaux constitue un pilier important de notre politique communale. Nous renforcerons le dialogue avec ces acteurs essentiels, en organisant des consultations régulières pour mieux comprendre leurs besoins et mettre en valeur leurs produits. La promotion de leurs activités se poursuivra à travers des initiatives telles que des vidéos de présentation.

Un soutien administratif sera également proposé pour accompagner les commerçants dans leurs démarches et faciliter leur développement. Dans un souci de convivialité et d'interaction, nous maintiendrons la tradition des vœux aux commerçants.

Enfin, la communication autour du guide des commerçants sera amplifiée afin de le rendre encore plus accessible.

Tourisme

Nous prévoyons la mise en place d'une vitrine dédiée aux produits locaux, offrant une visibilité accrue aux circuits de marche et de vélo, ainsi qu'aux initiatives telles que Salix, les maisons d'hôtes, ...

Ce point d'accueil touristique servira de relais d'informations pour les visiteurs, favorisant la découverte et la promotion des richesses locales. En collaboration avec le secteur privé, nous étudierons la faisabilité de la création d'une aire de motorhome, afin d'attirer davantage de visiteurs et de renforcer l'offre touristique de notre commune.

Culture

Nous souhaitons valoriser les acteurs culturels locaux et intensifier les synergies entre les associations, la bibliothèque, les fanfares, les chorales, ...

La préservation de notre langue régionale sera également une priorité dans le cadre de « Ma commune dit oui aux langues régionales ».

Nous continuerons le soutien donné à nos différentes structures culturelles telles que l'ASBL Brunehaut Valorisation, le cercle d'histoire locale, la maison des médias, la bibliothèque, ...

A travers nos engagements patriotiques et nos relations de jumelage nous réaffirmons notre rôle dans la promotion de la citoyenneté et de la mémoire collective.

Marchés publics

3. Délégation du conseil au collège - Marchés publics - Choix des modes de passation et des conditions de marché pour les budgets ordinaires et extraordinaires

Le Conseil communal.

Revu sa délibération du 19 décembre 2024 concernant la délégation du conseil au collège des marchés publics : Choix des modes de passation et des conditions de marché pour les budgets ordinaires et extraordinaires ;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la délibération du conseil communal du 19 décembre 2024 ;

Vu que le montant de 60.000€ est destiné au commune de plus de 15.000 habitants ;

Vu que le montant de délégation à la directrice générale de 10.000€ HTVA à l'exercice ordinaire et 5.000€ HTVA à l'exercice extraordinaire est également destiné au commune de plus de 15.000 habitants ;

Vu que la commune de Brunehaut compte +/- 8.000 habitants ;+

Attendu qu'il convient, dès lors d'annuler la délibération du 19 décembre 2024 et d'en reprendre en y indiquant les limites avec la catégorie de notre commune ;

Vu le C.D.L.D.;

<u>DECIDE PAR</u>: 12 voix pour et 7 voix contre

Article 1er: en application de l'article L1222-3 §2, alinéa 1er du CDLD, de déléguer au collège communal la compétence de choisir le mode de passation et de fixer les conditions des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que les concessions de travaux et de services, lorsque ceux-ci relèvent du budget ordinaire.

Article 2: en application de l'article L1222-3 §2, alinéa 2 du CDLD, de déléguer au collège communal la compétence de choisir le mode de passation et de fixer les conditions des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que les concessions de travaux et de services, lorsque ceux-ci relèvent du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché ou de la concession est inférieure à 30.000€ HTVA (ce montant sera automatiquement adapté si le Gouvernement wallon utilise la faculté inscrite à l'article L1222-3 §5 du CDLD).

Article 3 : en application de l'article L1222-6 §2, alinéa 1 er du CDLD, de déléguer au collège communal la compétence de recourir à un marché public conjoint, lorsque celui-ci relève du budget ordinaire.

Article 4: en application de l'article L1222-6 §2, alinéa 2 du CDLD, de déléguer au collège communal la compétence de recourir à un marché public conjoint, lorsque celui-ci relève du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché public conjoint est inférieure à 30.000€ HTVA (ce montant sera automatiquement adapté si le Gouvernement wallon utilise la faculté inscrite à l'article L1222-6 §6 du CDLD).

Article 5 : en application de l'article L1222-7 §4 alinéa 1 er du CDLD, de déléguer au collège communal la compétence d'adhérer à une centrale d'achats, lorsque celle-ci relève du budget ordinaire.

Article 6: en application de l'article L1222-7 §4 alinéa 2du CDLD, de déléguer au collège communal la compétence d'adhérer à une centrale d'achats, lorsque celle-ci relève du budget extraordinaire lorsque la valeur de la commande est inférieure à 30.000€ HTVA (ce montant sera automatiquement adapté si le Gouvernement wallon utilise la faculté inscrite à l'article L1222-7 §8 du CDLD).

Article 7: en application de l'article L1222-8 §2, alinéa 1 er du CDLD, de déléguer au collège communal la compétence de décider du principe d'une concession de services ou de travaux et d'en fixer les conditions pour autant que ladite concession ait une valeur inférieure à 250.000€ HTVA (ce montant sera automatiquement adapté si le Gouvernement wallon utilise la faculté inscrite à l'article L1222-8 §4 du CDLD). La valeur de la concession correspond au montant estimé du chiffre d'affaires à percevoir par le concessionnaire multiplié par le nombre d'années de la concession.

Article 8: en application des articles L1222-3 §3 (marchés publics), L1222-6 §3 (marchés publics conjoints) et L1222-7 §5 (centrales d'achats) du CDLD, de déléguer à la directrice générale, la compétence de passer un marché, pour un montant inférieur à 5.000€ HTVA à l'exercice ordinaire et 2.500€ HTVA à l'exercice extraordinaire.

Article 9 : le collège communal peut renoncer ponctuellement à la délégation pour soumettre un marché concerné par les articles 1 à 7 quand il estime que le conseil doit être impliqué dans le processus décisionnel.

Direction générale

4. C.P.A.S. - Budget 2025 - Douzièmes provisoires pour janvier et février 2025 - Approbation

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale de Brunehaut du 18.12.2024 approuvant les douzièmes provisoires pour janvier et février 2025 :

Attendu que le Conseil communal doit approuver ces douzièmes provisoires ;

Attendu qu'il convient d'établir une délibération in extenso du Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1: d'approuver les douzièmes provisoires de janvier et février 2025.

<u>Article 2</u>: de transmettre la présente décision au C.P.A.S. et au Directeur financier.

5. Régie Communale Autonome - désignation des membres qui ne sont pas conseillers communaux

Le Conseil communal.

Revu sa délibération du 27 juin 2011 approuvée par les autorités de tutelle décidant la création de la Régie Communale Autonome de Brunehaut et fixant ses statuts;

Revu sa délibération du 12.12.2012 décidant d'adopter des modifications aux statuts de la Régie Communale Autonome de Brunehaut :

Revu sa délibération du 19.06.2018, approuvée par les autorités de tutelle DG05 en date du 10.09.2018, apportant des modifications aux statuts de la Régie Communale Autonome de Brunehaut ;

Revu sa délibération du 05 11.2018 décidant d'apporter des modifications aux statuts de la Régie Communale Autonome de Brunehaut

Vu le chapitre IV des statuts de la R.C.A. relatives aux règles spécifiques au conseil d'administration et plus particulièrement sa composition et son mode de désignation ;

Vu l'article 23 du statut précité relatif au mode de désignation des membres qui ne sont pas conseillers communaux ;

Attendu que les membres du conseil d'administration de la régie qui ne sont pas conseillers communaux doivent être présentés par le collège communal;

Vu l'appel à candidature lancé par le collège communal,

Attendu que 4 candidatures ont été reçues pour la date fixée.

Vu la délibération du collège communal du 06.01.2025 décidant de présenter les candidats brunehautois reçus et mentionnés ciaprès au conseil communal en vue d'être désigné en qualité de membres du conseil d'administration de la R.C.A, n'ayant pas la qualité de conseiller communal.

- Monsieur DECOTTIGNIES Jean-François, domicilié à 7620 Brunehaut
- Monsieur FAVIER Guy, domicilié à 7620 Brunehaut
- Monsieur LEJEUNE Sébastien, domicilié à 7622 Brunehaut
- Monsieur SCHOTTE Maxime, domicilié à 7623 Brunehaut

Attendu qu'il revient au conseil communal de désigner ces 3 membres pour siéger au sein du conseil d'administration ; Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

PROCEDE en séance publique et au scrutin secret à l'élection de 3 membres ;

19 conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote sur lequel il doit rougir 3 noms

19 bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

19 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant :

- Bulletins blancs ou nuls :

néant

- Bulletins valables:

10

Le total des bulletins valables donne un nombre de 19 égal au nombre de bulletins trouvés dans l'urne.

Les suffrages exprimés sur les 19 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

Nom et prénom des candidats Nombre de voix obtenues :

Monsieur DECOTTIGNIES Jean-Francois 7 voix

Monsieur FAVIER Guy12 voixMonsieur LEJEUNE Sébastien12 voixMonsieur SCHOTTE Maxime19 voix

CONSTATE ET DECLARE que :

Messieurs SCHOTTE Maxime, LEJEUNE Sébastine et FAVIER Guy. candidats membres ayant obtenus le plus grand nombre de suffrages, sont élus en qualité de membres du conseil d'administration de la RCA.

La présente délibération sera expédiée à la RCA.

6. Assemblée générale de l'intercommunale iMio - Désignation des délégués communaux

Le Conseil communal,

Vu le décret du Gouvernement Wallon du 26.01.2006 relatif à la réforme des intercommunales ;

Vu la circulaire du 10.10.2024 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations ;

Revu sa délibération du 19 décembre e ce jour fixant la répartition du Conseil communal pour la désignation des délégués communaux aux assemblées générales ;

Vu les propositions des chefs de groupe des listes IC-MR, U.S.B. et Ensemble pour Brunehaut ;

Attendu que le nombre de candidats est égal au nombre de délégués à désigner et ce, pour chaque liste ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DESIGNE à l'unanimité

Comme suit les 5 délégués communaux pour les assemblées générales de l'intercommunale iMio dont la commune est membre :

Intercommunale	IC-MR	U.S.B.	Ensemble pour Brunehaut
iMio	GERARD Pierre	GADENNE Aurélie	LORTHIOIR Céline
		DEJONGHE Louise	NOULLET Stanislas

7. Désignation des représentants communaux au sein de l'A.S.B.L. Brunehaut Valorisation

Le Conseil communal,

Revu sa délibération du 24 avril 1992 approuvée par La Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut en date du 25 juin 1992 décidant d'adhérer à l'association sans but lucratif dénommée « Centre Culturo-Sportif de Brunehaut », à durée illimitée ;

Attendu que les statuts de l'ASBL ont été approuvés en sa séance du Conseil Communal du 24 avril 1992 et modifiés en séance du 05 avril 1993 ;

Revu sa délibération en date du 29 janvier 2007 désignant les représentants communaux au sein de l'ASBL « Centre Culturo-Sportif » ; Attendu que, suite aux dernières élections communales du 13 octobre 2024, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des membres du Conseil Communal ;

Attendu qu'il appartient à la Commune de redésigner huit représentants de notre pouvoir organisateur ;

Vu les propositions des différents groupes composant notre Conseil Communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er :

de désigner les 19 Conseillers communaux en qualité de membres de l'assemblée générale de l'ASBL Brunehaut Valorisation.

Article 2:

de proposer en qualité d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration :

- pour les Engagés : DESEVEAUX Charles

- pour U.S.B. : GADENNE Aurélie, VICO Alberte
- pour IC-MR: LEGRAIN Pierre, GERARD Pierre
- pour Ensemble pour Brunehaut : LORTHIOIR Céline, FREDERIC Henri, SCHIETSE François

Article 3:

La copie de la présente décision sera jointe à Monsieur le Ministre de la Culture et des Affaires sociales de la Communauté Française.

8. Redevance communale sur la délivrance de la carte d'identité électronique pour enfants étrangers de moins de 12 ans - Exercice 2025

Le Conseil communal.

Vu les articles 41,162,170§4 de la constitution, en ce qu'ils consacrent l'autonomie fiscale des communes;

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30, L1124-40, L3131-1 §1er 3°, L1133-1 et 2 et L3132-1 :

Vu la circulaire du 30 mai 2024 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2024 ;

Vu la circulaire-note du 1er octobre 2024 du Service public fédéral intérieur énonçant les différentes cartes et les tarifs correspondants ;

Considérant qu'il apparaît que de nouveaux documents peuvent être délivrés en faveur des « enfants étrangers » de moins de 12 ans inexistants dans notre délibération du 07 octobre 2019 ;

Considérant que dans notre délibération du 07 octobre 2019, il est établi, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance communale pour la délivrance de la carte d'identité électronique pour les étrangers « + de 12 ans » et ce pour un montant de 5€ ;

Considérant que la redevance réclamée pour la carte d'identité électronique pour les enfants "belges" est de 4 euros;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'adopter un tarif différent;

Attendu dès lors qu'il convient de fixer en plus des frais réclamés par le Service public fédéral intérieur la redevance communale ;

Attendu qu'au prix de la conception, il y a lieu d'ajouter les différents frais à charge des finances communales ;

Attendu que les frais de maintenance du matériel ainsi que les redevances d'abonnement de télécommunications sont à charge des finances communales :

Vu les frais d'investissements consentis tant en matériel informatique, qu'en mobilier ou matériel de bureau pour la personne chargée de la délivrance des cartes d'identité électroniques ;

Vu le coût réel du document encouru par la commune ;

Attendu que seule la quotité dépassant le coût de fabrication de la carte d'identité électronique peut figurer dans le règlement fiscal;

Attendu qu'il y a adéquation entre le coût réel du service et la redevance proposée ;

Vu les finances communales.

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 31 décembre 2024 ;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE à l'unanimité;

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice 2025, une redevance communale pour la délivrance de la carte d'identité électronique pour enfants étrangers de moins de 12 ans de 4€.

Article 2: La redevance est due par le demandeur et payable au comptant et au moment de la délivrance du document de base.

Article 3 : Le recouvrement s'effectue selon L1124-40 §1er 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

A défaut de paiement de la redevance dans le délai prescrit, dans le cadre du recouvrement amiable, un rappel par envoi simple sera envoyé au redevable.

A l'issue de ce rappel, en cas de non-paiement dans les 15 jours, conformément à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé.

En cas d'inapplicabilité de l'article L1124-40 du CDLD, le recouvrement s'effectuera devant les juridictions civiles compétentes.

Article 4 : La présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} jour de sa publication prescrite par les articles L1133-1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

9. Procès verbal de la séance du conseil communal du 19.12.2024 - Décision

Le Conseil communal,

Attendu que les décisions du conseil communal doivent être actées dans un projet de P.V. établi par le D.G. qui doit être ensuite approuvé par le conseil communal, lors d'une tenue de séance:

Vu les instructions en matière de rédaction et approbation du P.V.;

Vu l'article 1123-20 du C.D.L.D. qui stipule que : [...] en son alinéa 3 "seules les décisions sont actées au PV et au registre des délibération visé à L1132-1;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu le projet du procès verbal du 19.12.2024;

DECIDE à l'unanimité

de reporter l'approbation du procès verbal de la séance du conseil communal du 19.12.2024.

Mr Nicolas BARISEAU, conseiller communal-Président invite les membres de l'assemblée à poser les questions envoyées

a) Louise DEJONGHE:

1. « Ma première question s'adressera à Mr Pierre Legrain, en sa qualité d'échevin du tourisme et la seconde à Mr Pierre Wacquier, pour son attribution scabinale concernant la sécurité routière.

Elle est la suivante : Mr Legrain, pourriez-vous nous expliquer comment se déroule l'entretien (que ce soit le nettoyage ou la mise à jour) des panneaux touristiques de la commune ? Je pense notamment à celui situé à deux pas d'ici, le panneau des pépinières situé en face de l'administration communale pour n'en citer qu'un pour exemple. »

2. « Pour Pierre Wacquier : « Mr Wacquier, pensez-vous qu'îl serait possible d'envisager le rafraîchissement de la signalisation au sol, notamment au niveau des priorités de droite et des passages piétons. En effet, à certains endroits, les marquages commencent à s'effacer par le temps, pouvant mettre en danger nos piétons ou les véhicules sortant des priorités de droite. Cette demande pourrait-elle faire l'objet d'un recensement des marquages effacés ainsi que leur rafraîchissement ? »

- b) Nadya HILALI: «Un projet d'urbanisme a été introduit pour un petit immeuble à appartements près du cimetière des Anglais. Les riverains sont inquiets et de nombreuses pétitions ont été signées. Pouvez- vous nous informer en la matière? Quelle est la position du collège? Qu'en est-il de ce projet dans le cadre du SDT puisqu'il n'est pas situé dans une centralité? »
- c) Céline LORTHIOIR : « Y-a-t-il un plan hiver de prévu, Lequel ? Pouvez- vous nous le communiquer et qu'est-il prévu autour et au sein des écoles ? »
- d) Anne-Marie DUMORTIER:
 - 1. « Il y a maintenant quelques années, vous avez retiré une chicane à l'entrée de Rongy (chemin de Bléharies). Envisagez-vous d'en remettre une ? »
 - 2. « Pouvez-vous expliquer pourquoi on peut toujours emprunter la ruelle en face de l'école de Bléharies mais que celle-ci est barrée à sa sortie (côté Brunehall)? »
- e) François SCHIETSE: « La circulation aux abords de l'école de Bléharies durant les heures d'arrivée et de départ de l'école pose problème et mets les usagers faibles en danger. Parking ou dépose sauvage sur les trottoirs, blocage de la circulation, ... Pourriez-vous envisager de transformer les quelques places de parking devant l'école en "dépose minute" durant les jours ouvrables et en période scolaire? Et le cas échéant demander des interventions de l'agent de quartier afin de faire respecter le code de la route? »
- f) Jean-François GERNEZ: « La situation au carrefour des 6 chemins est dangereuse par temps de brouillard ou de nuit. L'éclairage public ne fonctionne pas ou partiellement. Que proposez- vous afin d'améliorer cela ? Il en va de la sécurité de tous. »
- g) Stanislas NOULLET:
 - 1. « Comptez- vous remettre l'éclairage public la nuit ? Si oui, quand ? »
 - 2. « Qui gère la page Facebook de la commune ? Qui y publie ? Qui y a accès ? Y-a-t-il un modérateur et qui supprime les commentaires et en fonction de quels critères ? »
- h) Henri FREDERIC : « Lors des dernières intempéries, vous avez fermé spontanément pendant plusieurs jours la rue des Six Chemins et le Chemin d'Hollain; n'est-il pas possible d'améliorer la communication en la matière et d'anticiper ? d'installer des panneaux de déviation ? d'informer sur les déviations possibles, les raisons de cette fermeture ?...»

Mr Nicolas BARISEAU, conseiller communal-Président invite les membres du collège à répondre aux les questions envoyées

- a) 1. Pierre LEGRAIN: « Alors concernant les panneaux, il y a trois types de panneaux. Bien sûr il y a les panneaux de sécurité routière et de voirie, ça ils sont donc destinés par la commune et l'entretien est fait par les ouvriers communaux. Ensuite les panneaux touristiques, il y a ceux qui sont offerts par le Wapi tourisme et ceux qui sont également par le Parc naturel des plaines de l'Escaut. Et ensuite, on a les panneaux des commerçants qui ça, ils sont à un titre privé. Et donc ceux-là, ben ceux qui sont à titre privé c'est eux qui doivent entretenir leur panneau et ceux qui sont par le Wapi tourisme et les plaines de l'Escaut, c'est eux également qui doivent entretenir. Et alors chaque année nous leur envoyons un courrier aux environs du printemps pour leur rappeler de ne pas oublier le nettoyage. On fait toujours ça juste après l'hiver comme ca c'est beaucoup plus facile ».
- 2. Pierre WACQUIER: « Merci pour cette question. C'est vrai que le traçage est effectué de deux façons. Le traçage est effectué de deux façons soit avec du thermoplastique soit avec de la peinture normale. Et c'est vrai que la peinture normale tient vraiment beaucoup moins longtemps dans le temps et donc forcément, il y a un effacement qui se fait, surtout en ces moments d'hiver. Donc chaque année, il y a un recensement qui est fait et parfois il y a une année où on se dit « bah voilà il y a le marquage sera fait l'année prochaine » donc c'est pour ça que certains endroits s'usent entre guillemets plus facilement. De plus, il faut savoir que la matérialisation donc l'acte de mettre des traçages, c'est directement lié aux conditions climatiques donc forcément ça ce n'est pas toujours très facile et ça se fait à des périodes bien précises lorsqu'il faut... C'est sous-tendu par un marché aussi, c'est sous-tendu par la disponibilité des entreprises et donc parfois il y a un chevauchement d'année en année, mais il était évident qu'ici juste après l'hiver, il y aura ce recensement de marquage qui est indispensable et de toute façon il y a un budget, vous le verrez dans le prochain conseil, un budget conséquent qui est prévu au niveau des investissements pour ce faire. »
- b) Pierre GERARD: « Alors effectivement donc ce n'est pas un énorme projet mais un immeuble donc pour resituer un peu la situation, un immeuble de deux étages comportant 5 appartements de deux chambres qui correspond donc à un type d'habitat qui, quel que soit l'avis qu'on peut avoir, se généralisera fort probablement dans les années à venir. Mais on parle donc d'une quinzaine d'habitants. Alors vous parlez de nombreuses pétitions, il faut quand même relativiser donc nous avons reçu 63 avis. 56 personnes avaient signé la même lettre donc on peut parler effectivement d'une pétition signée par 56 personnes. Dans les signataires, des riverains c'est mais également habitant de Bléharies, Lesdain, Saint-Maur, Péronnes, Templeuve et même Havinnes. Il n'y a aucune position du collège à l'heure actuelle. Le service administratif a repris contact avec le promoteur pour lui faire part du retour d'avis des instances consultées et des avis pertinents que nous avions reçus des citoyens et nous attendons sa réponse.

En ce qui concerne le SDT, il faut savoir que la commune est en recours au Conseil d'État afin d'ajouter des centralités notamment Hollain, justement, mais pas que. Par ailleurs les principes et modalités mettant en œuvre l'optimisation spatiale relatif aux centralités et aux mesures guidant l'urbanisation dans et en dehors de sa centralité, c'est un peu complexe mais c'est la phrase légale, sauf à l'égard des permis relatifs à des commerces, n'entrent en vigueur que le 1er août 2030. Donc du coup, il n'y a pas encore de... Le SDT n'est pas encore en vigueur mais d'ici là, il conviendra d'introduire un schéma de développement communal, donc un SDC, qui en cas de non-accueil du recours au Conseil d'État, pourra nous permettre d'atténuer certains effets du SDT notamment en termes d'obligation de construire dans une centralité donc actuellement dans le SDT c'est 75 % dans la centralité à savoir Bléharies et 25 % ailleurs. Même sans avoir gain cause au Conseil d'État ou autrement, sans augmenter la centralité, donc avec le SDC que nous sommes occupés à mettre en œuvre, on pourra ramener à 50 % dans la centralité et 50 % ailleurs. Ce n'est pas l'idéal, on est bien d'accord, mais ça permet quand même d'atténuer la plus mauvaise des conséquences du SDT.

En attendant le projet se trouve en zone d'habitat donc rien ne permet de le refuser sur la base des dispositions relatives au plan de secteur. » c) Pierre WACQUIER : « Je vous remercie pour votre question, mais heureusement, heureusement que pour vous, pour nous, pour nos citoyens que le sablage et les entretiens d'hiver sont bien prêts. Il y a vraiment un plan bien construit à ce niveau-là puisque nous avons le matin, je parle du verglas, mais deux observateurs responsables qui vont décider le départ des services de sablage et ensuite les services de sablage, il y en a deux également qui se mettent en route quand les conditions climatiques sont telles. Je pense que tous nos citoyens n'ont vraiment pas à se plaindre de l'état de nos routes et je pense aussi qu'il convient de féliciter le travail des ouvriers qui ont vraiment un boulot qui n'est pas facile et qui se déroule forcément dans le froid.

En ce qui concerne les bâtiments, les écoles et cetera, là le salage se fait à la main dans les endroits qui pourraient porter insécurité à nos enfants, parents ou même aux usagers de nos bâtiments publics donc voilà dans les endroits qui sont un peu plus fréquentés.

- Pierre WACQUIER: « En fait la chicane a été ôtée car une maison s'est construite juste en face et donc ça gênait l'accès et cette chicane n'a pas été remise plus haut donc vers Rongy tout ça simplement parce qu'on sortait de l'agglomération et que cette chicane légalement devait être intégrée à l'intérieur de l'agglomération. Et donc ici je suis en train de faire une évaluation comme je le disais tout à l'heure dans la DPC et c'est vrai qu'un avis de police sera demandé pour voir quel outil, quel levier on peut faire, on peut prendre, quelle solution on peut préconiser pour cet axe qui reste très roulant, je vais dire. »

- Pierre Wacquier : « Le sentier a été barré de deux façons, entravé de deux façons. D'abord pour les travaux de l'arrière du dépôt communal mais là c'était pour une question de sécurité et donc de non-empreint de cette voirie et il y a une autre barrière, bon ça c'était pour dans l'autre sens, forcément pour la même raison, mais cette barrière avait été mal remise. Enfin vous pouvez aller voir maintenant, ce sentier de nouveau parfaitement libéré puisqu'au niveau du dépôt communal, il y a plus de problème et donc dans un sens comme dans l'autre, ce sentier peut être réemprunté sans danger. »
- e) Pierre Wacquier : « Je pense, je suis assez d'accord avec vous sur les difficultés qui environnent toutes les implantations scolaires mais qui sont dues aussi au succès des écoles et au nombre de parents mais aussi à l'incivilité parfois, un peu le côté trop protecteur des parents, mais qui mettent parfois en danger l'ensemble des usagers, mais je pense qu'il faut tout même rappeler une chose.
- D'abord toutes nos écoles sont mises en zone 30. Il y a eu d'énormes efforts qui ont été faits notamment le marquage, les silhouettes réfléchissantes donc quelque part l'ensemble de la sécurisation de nos écoles est présente. Comme je le disais, c'est historique hein, il y a un afflux et je pense qu'il n'y a pas qu'une, enfin il y a pas 36 solutions, la seule qui puisse être efficace, c'est peut-être pas des déposes minutes parce que là on va se heurter à la légalité et puis à une emprise au sol à une durée enfin en tout cas pour tous les usagers alors que cette période d'afflux est très ponctuelle, mais par contre c'est la présence de la police. Là vous avez complètement raison. Il faut que la police passe plus régulièrement et que ça soit la législature passée, que ça soit la législature d'avant, on insiste fortement surtout aux période de sensibilisation des parents, c'est-à-dire en début d'année scolaire ou en début de chaque trimestre, on insiste pour que les policiers soient présents sur le site et puissent justement réprimer soit un stationnement sur un trottoir soit des comportements qui ne correspondent pas à la sécurité routière ou à la législation en la matière. »
- f) Charles DESEVEAUX; « L'éclairage public est donc comme dans toute la commune coupée entre minuit et 5h du matin, mais il y a quand même quelques spots qui sont défectueux à cet endroit-là et donc ça a été signalé auprès du service ouvrier.

 Une solution par rapport à ça, ben c'est un peu compliqué de s'adapter à conditions météorologiques au jour le jour donc pour l'instant

l'éclairage public reste éteint la nuit et donc aussi pour les six chemins.

- -Charles DESEVEAUX: « Donc à ce jour ben du coup l'éclairage public la nuit n'est pas prévu, mais je tiens quand même à préciser, qu'on pourrait croire au vu des événements récents à Rumes, qu'il y a aucune recrudescence de la criminalité la nuit. Il faut savoir quand même que cette mesure a été mis en place il y a un peu plus de 2 ans et je pense qu'on ne la ressent pas, enfin je veux dire il y a vraiment un impact positif par rapport à ça. Toutefois on va quand même demander l'avis de la population donc vous l'avez entendu dans la DPC qu'on allait avoir à cœur à mettre l'avis de la population et donc dans les prochains mois, on les consultera pour nourrir la réflexion sur l'avenir de l'éclairage public, mais je vais quand même préciser que le fait de couper l'éclairage public la nuit, bah ça nous rapporte, enfin on est en une économie quand même de plus moins de 65.000 € par an donc c'est quand même une somme qui est pas négligeable en sachant que c'est comme ça chaque année et il y a un impact quand même positif sur l'environnement notamment grâce à la réduction de l'empreinte carbone de la commune qui diminue, la réduction de la pollution lumineuse et la préservation de notre biodiversité, mais il est quand même vrai qu'à plus long terme, après la rénovation complète de l'éclairage public en leds, il serait envisageable de repenser l'organisation de l'éclairage public la nuit de manière plus durable efficiente car les leds ils permettront de réduire encore davantage notre consommation énergétique. Voilà. »
- Clara HURBAIN : « Donc c'est une question qui avait déjà été posée lors de la mandature précédente et la réponse n'est pas modifiée donc la page Facebook est gérée par l'employée administrative en charge de la communication. C'est elle qui majoritairement publie et modère. La directrice générale a également accès à cette page Facebook. Les commentaires sont supprimés quand ils sont outranciers ou irrespectueux envers le personnel et les ouvriers communaux. »
- h) Pierre Wacquier: « Il y a bien à l'entrée et à la sortie de ce que moi j'appelle la route des pépinières et qui est une route agricole, je le rappelle, un panneau qui stipule les services d'hiver ne sont pas assurés sur cette voirie. Donc il y a un panneau clair, net et précis qui le dit. Néanmoins, nous sablons malgré tout parce que cette route est tout de même fréquentée notamment entre Lesdain et Hollain et la 507. Mais le sablage ou le salage, c'est comme vous voulez, n'a pas la même efficacité qu'ailleurs tout simplement parce que les revêtements sont alternés. Il y a de temps en temps du pavé, de temps en temps de l'asphalte et donc ou du béton et donc systématiquement, il y a un risque accru. En plus il y a eu un accident heureusement pas grave, en fonction des conditions climatiques et en fonction de la non performance du salage, il a été décidé sur avis de la police de barrer cette route pendant cette période un peu tumultueuse, mais disons que de toute façon ça reste très limité dans le temps.

Maintenant des déviations à partir du moment où on se situe dans une route qui communale mais qui est une route essentiellement réservée aux agriculteurs et aux transferts agricoles puisqu'on est au milieu des pépinières, voilà, donc il n'y a pas eu davantage de communication si ce n'est une parution sur la page Facebook je pense c'est ce qui a été fait. »

Monsieur Nicolas BARISEAU, Conseiller communal-Président, fait évacuer la salle et prononce le huis clos.

Fait en séance date que dessus,

La Directrice générale, Nathalie BAUDUIN Le Bourgmestre, Pierre WACQUIER